

Bonjour,

Vous avez choisi de suivre la formation d'éducateur spécialisé, conduisant au diplôme d'État (DEES), à l'IFME de Nîmes. Afin de valider votre inscription merci de **renseigner le formulaire de pré-inscription en ligne** (site IFME > inscription) et de joindre les pièces justificatives qui sont demandées avant le 15 juillet 2024.

#### Information importante CVEC :

En tant qu'étudiant en voie initiale inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur, vous devez obligatoirement vous acquitter de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus – CVEC (103€), que ce soit par paiement ou exonération, auprès du CROUS. L'attestation d'acquiescement est à joindre à votre dossier d'inscription, elle est obligatoire pour clôturer votre inscription à l'IFME. **Sont exonérés de la CVEC les salariés.**

Pour plus d'information ou paiement rendez-vous sur ce lien : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

#### Liste des pièces justificatives à fournir en les téléchargeant en ligne, **au format PDF** :

- Copie de votre carte d'identité recto et verso, ATTENTION, 2 fichiers différents
- Copie de votre diplôme ou du relevé de notes équivalant ou supérieur au Niveau 4
- L'attestation d'acquiescement de la CVEC **Sauf pour les salariés**
- La charte d'alternance intégrative, annexe 1, complétée et signée (à télécharger en amont sur le site IFME > inscription)
- Le règlement des frais d'inscription de 170€ \*, par chèque, virement, en ligne via le site IFME ou espèce. ATTENTION, votre inscription ne sera validée qu'après réception du règlement.

**Pour les demandeurs d'emploi** : joindre impérativement l'attestation France Travail (pôle emploi) où figure l'identifiant et la date d'inscription

**Pour les étudiants salariés** : renseigner l'annexe 2 (à télécharger sur le site IFME > Inscription) et fournir l'attestation de prise en charge financière de la formation

**Pour les étudiants en apprentissage** : renseigner l'annexe 2 (à télécharger sur le site IFME > Inscription)

**Pour les étudiants souhaitant faire une demande d'allègement ou de dispense** : renseigner l'annexe 4 et joindre les justificatifs indiqués et le renvoyer à l'adresse indiquée.

#### Informations :

La rentrée en formation sera le : **Jeudi 19 septembre 2024 à 9h00**. Le calendrier 2024/2025 vous sera communiqué ultérieurement.

\* Le tarif relatif aux droits d'inscription est de 170.00 euros par année de formation à régler :

Par chèque à l'ordre de l'IFME

Par virement bancaire : (Banque : Crédit coopératif / IBAN : FR76 4255 9100 0008 0036 8380 413 / BIC : CCOPFRPPXXX)

Par paiement en ligne sur le site de l'IFME : <http://www.ifme.fr/index.php?pagendx=307>

En espèce directement à l'IFME

Les frais de scolarité sont de 480.00 euros par année de formation et seront facturés courant du 1<sup>er</sup> trimestre, possibilité d'échéancier de paiement.

Le Directeur,  
**Yannick MOUREAU**  
**IFME**  
Institut de Formation aux Métiers Éducatifs  
APAFASE - Gard  
2117 chemin du Bachas 30000 Nîmes  
☎ : 04 66 68 99 60 - 📠 : 04 66 68 99 61  
✉ : [contact@ifme.fr](mailto:contact@ifme.fr) - [www.ifme.fr](http://www.ifme.fr)